

Gestion de l'eau : premières mesures de vigilance face à la sécheresse

Mis à jour le 29/05/2026

Face aux premières vagues de chaleur et aux prévisions météorologiques annonçant des prochaines semaines chaudes et sèches, le préfet du Gers prend les premières mesures de l'été 2026 pour préserver la ressource en eau du département.

La ressource en eau dans le Gers

La gestion de l'eau sur le territoire se structure autour de **deux bassins versants** :

- L'Adour, qui couvre 23 % du département,
- La Neste et les rivières de Gascogne, qui couvrent le reste du territoire et s'étendent sur 6 départements. Le préfet du Gers est le coordonnateur de l'action des services de l'État sur ce bassin hydrographique.

Ces zones comprennent à la fois des **rivières réalimentées** (dont le débit est soutenu par des réserves d'eau stockées) et des **rivières non réalimentées** (entièrement dépendantes des précipitations).

Dégradation des cours d'eau non réalimentés

Une baisse importante des débits est actuellement constatée sur l'ensemble des rivières non réalimentées du territoire avec certains cours d'eau pour lesquels l'écoulement est particulièrement faible. En conséquence, ce samedi 30 mai 2026, un arrêté préfectoral sera pris pour placer en situation de vigilance les affluents non réalimentés des cours d'eau suivants : le Gers, l'Arrats, la Baïse, la petite Baïse, la Baïsole, le Bouès et la Gélise. Le passage en vigilance de ces axes constitue un appel à la responsabilité collective.

Appel à la sobriété et à la responsabilité collective

Le préfet du Gers rappelle que la préservation de l'eau, ressource vitale, dans un contexte climatique de plus en plus incertain, repose sur l'engagement de tous : particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs.

Bien qu'aucune restriction globale ne soit imposée à ce jour pour les usages domestiques, chacun est invité à optimiser les usages de l'eau : arroser en privilégiant les heures les plus fraîches, lancer les appareils de lavage en cycles pleins et traquer les fuites.

Les conseils pratiques, derniers communiqués et arrêtés préfectoraux réglementant les prélèvements et les usages de l'eau sont [consultables en ligne](#) sur le site des services de l'État dans le Gers.